



MAIRIE DE VILLERS-SUR-MER
Département du Calvados

1027-2027

MILLÉNAIRE

Guillaume LE CONQUÉRANT

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

7 Rue du Général de Gaulle
14640 Villers-sur-Mer

Le Maire de VILLERS SUR MER

Standard : 02 31 14 65 00 Le code général de la fonction publique,

mairie@villers.fr

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2 du 02-09-2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 3 octobre 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LEFORT Jordan	Adjoint technique	18/04/2026
ZAMBETTA Ornella	Adjoint technique	01/03/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à VILLERS SUR MER, le 11 mars 2026

Le Maire

Chhun-na LENGART

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté
peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif dans un
délai de deux mois à compter de
la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut
aussi être saisi par l'application
informatique « Télérecours
Citoyens » accessible par le site
internet www.telerecours.fr





MAIRIE DE VILLERS-SUR-MER
Département du Calvados

1027-2027

MILLÉNAIRE

Guillaume LE CONQUÉRANT

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

7 Rue du Général de Gaulle
14640 Villers-sur-Mer

Le Maire de VILLERS SUR MER

Standard : 02 31 14 65 00 code général de la fonction publique,

mairie@villers.fr

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2 du 02-09-2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 3 octobre 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
PERCHEY Dominique	Agent de maîtrise	01/03/2026
PLOUVIEZ Claude	Agent de maîtrise	01/05/2026
RIOULT Patricia	Agent de maîtrise	01/03/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à VILLERS SUR MER, le 11 mars 2026

Le Maire

Chhun-na LENGART

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté
peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif dans un
délai de deux mois à compter de
la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut
aussi être saisi par l'application
informatique « Télérecours
Citoyens » accessible par le site
internet www.telerecours.fr
Notifié le :
Signature de l'agent :



MAIRIE DE VILLERS-SUR-MER
Département du Calvados

1027-2027
MILLÉNAIRE
Guillaume LE CONQUÉRANT

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

7 Rue du Général de Gaulle
14640 Villers-sur-Mer

Le Maire de VILLERS SUR MER

Standard : 02 31 14 65 00 code général de la fonction publique,

mairie@villers.fr

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2 du 02-09-2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 3 octobre 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi
comme suit :

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 2ème classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BAILHACHE Florence	Rédacteur	01/05/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à VILLERS SUR MER, le 11 mars 2026

Le Maire

Chhun-na LENGART

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté
peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif dans un
délai de deux mois à compter de
la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut
aussi être saisi par l'application
informatique « Télérecours
Citoyens » accessible par le site
internet www.telerecours.fr



MAIRIE DE VILLERS-SUR-MER
Département du Calvados

1027-2027

MILLÉNAIRE

Guillaume LE CONQUERANT

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

7 Rue du Général de Gaulle
14640 Villers-sur-Mer

Standard : 02 31 14 65 00 Code général de la fonction publique,

mairie@villers.fr

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2 du 02-09-2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 3 octobre 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi
comme suit :

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
CHENEAU Isabelle	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	01/03/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à VILLERS SUR MER, le 6 mars 2026

Le Maire

Chhun-na LENGART

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté
peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif dans un
délai de deux mois à compter de
la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut
aussi être saisi par l'application
informatique « Télérecours
Citoyens » accessible par le site
internet www.telerecours.fr





MAIRIE DE VILLERS-SUR-MER
Département du Calvados

1027-2027

MILLÉNAIRE

Guillaume LE CONQUÉRANT

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

7 Rue du Général de Gaulle
14640 Villers-sur-Mer

Standard : 02 31 14 67 00 code général de la fonction publique,

mairie@villers.fr

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2 du 02-09-2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 3 octobre 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
PAREY Magali	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	01/03/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à VILLERS SUR MER, le 6 mars 2026

Le Maire

Chhun-na LENGART

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté
peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif dans un
délai de deux mois à compter de
la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut
aussi être saisi par l'application
informatique « Télérecours
Citoyens » accessible par le site
internet www.telerecours.fr

